

ANNEX 2

PUBLIC

Après avoir pris connaissance du document qui nous est parvenu, par nos représentants, nous trouvons que c'est un faux prétexte de dire que la CPI n'a pas compétence de juger l'ancien président Laurent Gbagbo. Si la CPI n'a pas compétence, pourquoi sous son mandat présidentiel, Monsieur Laurent Gbagbo avait soumis l'idée d'une enquête sur les tueries en Côte d'Ivoire par la cour ?

Nous croyons que justice doit être rendue. C'est bien Monsieur Laurent Gbagbo qui avait demandé un panel de Chef d'État qui proposerait des décisions contraignantes à lui et Monsieur Ouattara. Alors pourquoi a-t-il refusé ce que lui-même a voulu ?

Nous nous souvenons très bien que lors du débat télévisé du deuxième tour des élections entre les deux candidats, ils avaient tous promis de respecter le verdict des urnes. Pourquoi n'a-t-il pas encore respecté sa parole ?

Nous croyons à la justice internationale et tout le monde entier sait que ces milliers de victimes tués pendant la crise postélectorale, c'est parce qu'il y a refus de reconnaître sa défaite.

Peu importe le nombre de report de l'audience de confirmation des charges contre Monsieur Laurent Gbagbo, nous les victimes plaçons en vous notre entière confiance.

Nous sommes prêts à nous rendre à la Haye pour nous faire entendre si besoin se fera sentir.

Merci pour cette franche collaboration et sachez que nous sommes à votre entière disposition.

LES INTERMEDIAIRES

[RED]

[RED]